

Vers la mise en oeuvre de la déclaration de l'OIT en Mauritanie

Les travaux d'un séminaire sur le thème «Formuler les modalités d'un plan d'action pour la mise en oeuvre de la déclaration de l'OIT en Mauritanie» ont débuté lundi à Nouakchott.

Organisé par le ministère de la Fonction Publique et du Travail avec le concours du bureau sous-régional de l'OIT pour l'Afrique, le séminaire fait suite à une étude sur les principes et droits fondamentaux de l'emploi et les répercussions des politiques de développement sur le respect de ces principes, essentiellement la liberté syndicale, la liberté de négociations collectives et l'élimination de toutes formes de travail forcé ou obligatoire.

La rencontre vient au moment où notre pays a fait d'énormes progrès sur le plan économique, social et culturel dans le but d'améliorer le niveau de vie et de connaissance de toutes les franges de notre population et particulièrement les travailleurs.



Vers la mise en oeuvre de la déclaration de l'OIT en Mauritanie

Un séminaire sur le thème "Formuler les modalités d'un plan d'action pour la mise en oeuvre de la déclaration de l'OIT en Mauritanie" a débuté lundi à Nouakchott.

La rencontre de deux jours qui est organisée par le ministère de la Fonction Publique et du Travail avec le concours du bureau sous-régional de l'OIT pour l'Afrique fait suite à une étude sur les principes et droits fondamentaux de l'emploi et les répercussions des politiques de développement sur le respect de ces principes, essentiellement la liberté syndicale, la liberté de négociations collectives et l'élimination de toutes formes de travail forcé ou obligatoire.

Ouvrant le séminaire, Mme Salka Mint Bilal Ould Yamar, ministre de la Fonction Publique et du Travail a précisé que la rencontre vient à point nommé au moment où notre pays a fait d'énormes progrès sur le plan économique, social et culturel dans le but d'améliorer le niveau de vie et de connaissance de toutes les franges de notre population et particulièrement les travailleurs.

Elle a ajouté que notre pays, soucieux de juguler les effets de la mondialisation de l'économie, notre pays a ratifié toutes les conventions fondamentales ce qui contribuera sans nul doute l'instauration d'un climat social calme et serein.

La ministre a, par la suite, souligné que l'amélioration des conditions des travailleurs constitue un souci permanent du Président de la République, Monsieur

Maouya Ould Sid'Ahmed Taya qui a trouvé une application matérialisée dans le programme de gouvernement du Premier ministre, Maître Sghair Ould M'Bareck.

Quant au représentant de l'OIT, M. Jean Pierre Delhomme il a précisé que la déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux du travail a pour objectif majeur d'assurer les progrès socio-économiques dans le contexte d'un monde en mutation marqué par la mondialisation, la libéralisation des échanges et des progrès importants accomplis dans les domaines des technologies de l'information et de la communication.

Il a par la suite mentionné que cette déclaration constitue une innovation juridique majeure dans la mesure où elle oblige les



Etats membres à respecter, promouvoir et réaliser les principes et droits fondamentaux qu'elle consacre, à savoir, la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit de négociation collective, l'abolition effective du travail des enfants, l'élimination de toute forme de travail forcé ou

obligatoire et l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

La cérémonie d'ouverture s'est déroulée en présence du ministre de la Justice, M. Diabira Bakary, du secrétaire général du ministère de la Fonction Publique, M. Bâ Houdou et d'autres personnalités.